

# Prescriptions Sportives ASAF 2018

## Utilisation des drapeaux dans une ES

Afin d'uniformiser l'usage du **drapeau jaune** en Rallyes, il a été convenu par les instances sportives des 3 fédérations belges de supprimer l'usage du drapeau jaune exhibé immobile et du drapeau planté dans le sol, sur le bord de route.

Le nouveau texte est celui du Code FIA et pourra donc être mis en pratique partout par les commissaires de route, quelle que soit l'épreuve où ils fonctionnent.

**Le seul usage du drapeau jaune en rallyes est donc, dès à présent, celui du drapeau jaune déployé et agité.**

Il s'agit d'un signal de danger qui signifie que **la route est totalement ou partiellement obstruée** sur le parcours de l'ES ou que **l'urgence ou la dangerosité** d'une situation le réclame.

**Lorsqu'un pilote** (même, un seul) **passe devant un drapeau jaune** (même, un seul), il doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de l'ES et suivre les instructions des commissaires de route ou des occupants des voitures d'intervention qu'il rencontre.

**Il appartient aux commissaires de route de prévenir immédiatement** les responsables de l'ES dès qu'ils ont exhibé le drapeau jaune à l'intention d'un concurrent (même, un seul).

**Sur injonction des responsables de l'ES**, les drapeaux seront exhibés à tous les postes précédant l'incident/accident (ou, le cas échéant, à tous les postes de la boucle d'une ES Show).

**Ces drapeaux jaunes resteront exhibés jusqu'à l'ordre de les rentrer, émanant des mêmes responsables** (lorsque tous les concurrents "drapeautés" et ceux qui parcourront l'ES en neutralisé, en seront sortis).

**Les concurrents** (même un seul) concernés par cette procédure se verront attribuer un temps de remplacement selon les dispositions reprises à l'Art. 13.7 du R.P.R.